



DISTRICT DE FOOTBALL TARN ET GARONNE

PROCES VERBAL Réunion du Comité Directeur lundi 22 mai 2023

Début réunion à 18h40 par Mr BOSCARI J, Président

Membres présents : Mmes BALDASS, BOSCARI (en visio), Mrs ARRIGONI, BOUTINES, COLLADO, CORONADO, BREIL, SAMARA, FAURE, LEPKOWICZ, NEZRY, ROYER, SOLETO, SOWINSKI.

Assiste à cette réunion Mr ARNON.

Absents excusés : Mme CANCHO, Mrs DACOSTA, RONZE, SOBECK.CARRASCO, MOUEDDEB-TROJET, TRISTAN.

Mr BOSCARI remercie les membres du CD ainsi que les membres de commission présents à l'occasion des finales que ce soit pour les U15, U17, RESERVES, FEMININES, JUTGLA et CREDIT AGRICOLE pour leur investissement ce qui a permis une réussite de nos finales.

Mr BREIL met à l'approbation du PV du CD du lundi 03/04/2023 publié le 16/05/2023 sur le site du district.

Ce PV est adopté par tous les membres présents.

POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Licences

Il fait le point sur la situation de nos licences et une constatation nous sommes en léger recul que ce soit en foot animation garçons et séniors masculin par apport à l'avant COVID.

Rapport d'activité

Rappel, chaque Président ou responsable de commission doit faire parvenir au secrétariat du district son rapport d'activité pour la saison 2022/2023

Tarifs engagements 23/24

Une réflexion sur le tarif des engagements il n'y aura pas de modification pour les séniors masculins et les garçons par contre pour être en cohérence avec les autres districts de la ligue OCCITANIE les frais d'engagement des équipes féminines de notre district seront les suivants :

U18F, U15F, U13F =30€

Séniors Féminines= 50€

Gratuit pour le foot animation féminines.

Finales de Coupes T.G

Mr LEPKOWICZ Trésorier fait le point sur les finales qui se sont déroulé à MONTAUBAN avec plus de 900 entrées payantes.

Une participation financière annuelle est validée pour les amicales de l'UNAF et des EDUCATEURS (Mr CORONADO ne participe pas à la délibération de l'amicale des EDUCATEURS).

Le district sera fermé pour congés annuel le 3 premières semaines du mois d'aout 2023

POLE FORMATION ET MISE EN AVANT DES VALEURS SOCIETALES

Bénévoles

Mme BOSCARI (en visio) fait un retour sur la journée des bénévoles (finale de la coupe de FRANCE) et donne le calendrier des manifestations pour cette fin de saison :

Services civiques

Mme BALDASS fait le point sur les services civiques, ainsi que sur la réunion de travail à l'attention des ces services civiques qui suite à leur diverses proposition des actions telles que le "PLAISIR DU JEU" sont validés par le CD. Le plan contre les incivilités proposé par Mme BALDASS est adopté est validé également.

POLE JURIDIQUE

Accessions / Descentes

Un point est fait sur les montées et descentes dans toutes les divisions de notre district, la commission coupe et championnat validera après l'AG du 22/06/2023.

Créations / Fusions des clubs

Plusieurs courriers ou mails nous sont parvenus concernant des fusions de clubs et une création d'un nouveau club et d'un groupement de clubs qui sont les suivants et qui ont étaient adoptés par le CD :

Fusion/ LOMAGNE 82 qui absorbe ESCAZEAUX- et QUERCY-SEOUNE qui absorbe LAUZERTE.

Création MAS-GRENIER, ST SARDOS-COMBEROUGER, SAVENES-VERDUN, EF GAGONNE-GASCOGNE deviennent FOOTBALL CLUB GARONNE GASCOGNE.

Groupement de la catégorie U6 à U20 pour FC 2 PONTS, US BASTIDIENNE, CAMPSAS.

Toutes ces demandes ont été transmises à la ligue pour validation.

Assemblée Générale

Aucun vœu émanant des clubs n'est parvenu au district.

Les vœux suivants seront proposés par le CD pour validation à l'AG du 22 juin :

1/lan de lutte contre les incivilités.

2/Modification des obligations pour les clubs séniors de D1-D2-D3

Pour être mis au vote lors de l'AG du 22 juin

Validation de l'ordre du jour de l'AG du 22 juin 2023.

POLE SPORTIF ET TECHNIQUE

Journée du foot féminin le 10 juin à PORT CANAL le matin les U11et l'après-midi les U13

Vendredi 16 juin à PORT CANAL remise de l'esprit sportif.

Le Samedi 17 juin journée des débutants à NEGREPELISSE pour les U7 et les U9.

Mr ARNON fait un retour sur les opérations mis en place par la FFF et les clubs suivants ont mis en place dans leur structure des actions qu'ils en soient remerciés :

TOUTES FOOT club JEM

LIEU DE VIE club GRISOLLES

FOOT A L'ECOLE Ecole privée de VALENCE D'AGEN

Validation à l'unanimité des membres présents du Label féminin Bronze pour le club de MALAUSE

Deux clubs sont en demande de label pour la saison 2023/2024 ce sont les clubs de CAUSSADE et GANDALOU.

POLE ARBITRAGE

La CDA par l'intermédiaire de Mr COLLADO sont président nous propose 4 arbitres ou membres de cette commission à récompenser d'un bon d'achat de 80€ chez notre partenaire OSPOORT, ceci est adopté par tous les membres présents.

La CDA nous propose une radiation d'arbitre, avant cette éventuelle radiation le CD demande à Mr COLLADO Président de cette commission de convoquer cette personne pour un entretien préalable. La soirée des arbitres aura lieu le 9 juin 2023 au district.

Clôture de ce CD vers 22h



DISTRICT DE FOOTBALL TARN ET GARONNE

AMENAGEMENT ET MODIFICATION REGLEMENT GENERAUX ARTICLE 9

Obligations Nombre d'équipes de Jeunes et Sanctions

Provenance Comité de Direction du District :

- Considérant que sur la saison 2021-2022 le District de Football du Tarn et Garonne dans son Assemblée Générale a souhaité modifier la pyramide des compétitions et passer la D2 à 2 poules.
- Considérant que pour former les deux poules le district a tenu compte du classement des équipes de D3
- Considérant que les critères touchant aux obligations en termes de nombre d'équipe de jeunes n'ont pas été prises en compte pour effectuer les accessions.
- Considérant que suite à la modification de la pyramide, le Comité de Direction a estimé que les niveaux les plus élevés de compétition en Tarn et Garonne sont la D1 et la D2
- Considérant que, conformément aux règlements généraux de la Fédération Française de Football la priorité est donnée aux équipes en accession au profit des équipes en relégation.
- Considérant qu'il s'agit de corriger une anomalie qui vient pénaliser des petits clubs.
- Considérant que le Comité Directeur décide d'alléger la sanction concernant l'obligation du nombre d'équipe de jeunes et non de l'augmenter.

Tous ces éléments amènent le Comité directeur du District à demander l'aménagement ainsi que la modification des règlements généraux du District avec effet pour partie sur la saison en cours.

TEXTE EXISTANT

SANCTIONS PREVUES :

L'inobservation de l'article 9 des obligations ci-dessus, entraîne pour l'équipe première du club évoluant en D1, D2, D3,

- Interdiction d'accession.
- Une amende fixée à l'annexe 5 des Règlements Généraux par équipe manquante

L'inobservation de l'article 9 des obligations ci-dessus, entraîne pour l'équipe première du club évoluant en D 4 les sanctions suivantes :

- Une amende fixée à l'annexe 5 (200€) des Règlements Généraux par équipe manquante

VOTE 4 / NOUVEAU TEXTE

DATE D'APPLICATION AU 1/07/22 POUR LA SAISON 2022-2023

SANCTIONS PREVUES :

L'inobservation de l'article 9 des obligations ci-dessus, entraîne pour l'équipe première du club évoluant en D1, D2,

- Interdiction d'accession.
- Une amende fixée à l'annexe 5 des Règlements Généraux par équipe manquante

L'inobservation de l'article 9 des obligations ci-dessus, entraîne pour l'équipe première du club évoluant en D 3 et D4 les sanctions suivantes :

- Une amende fixée à l'annexe 5 (200€) des Règlements Généraux par équipe manquante

VOTE 5 / NOUVEAU TEXTE MISE EN APPLICATION AU 1/07/2023

SANCTIONS PREVUES :

L'inobservation de l'article 9 des obligations ci-dessus, entraîne pour l'équipe première du club évoluant en D1, D2,

- Interdiction d'accession.

- Moins 3 points au classement général en fin de saison (Exclusivement pour l'obligation du manque d'équipe de jeunes)

- Une amende fixée à l'annexe 5 des Règlements Généraux par équipe manquante

L'inobservation de l'article 9 des obligations ci-dessus, entraîne pour l'équipe première du club évoluant en D 3 et D4 les sanctions suivantes :

- Une amende fixée à l'annexe 5 (200€) des Règlements Généraux par équipe manquante



Budget Prévisionnel 2023/2024

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Désignation		Compte	Désignation	
601210	Brochures	1500	701100	Droit changement de club	12000
602100	Objets Promotionnels	2000	701210	Brochures - livres	1500
604250	Abonnement Foot	1000	702120	Cotisation district	10000
606100	Edf - Gdf	2500	702121	Frais de secrétariat	7000
606200	Eau	500	702122	Caisse Œuvre Sociale	1000
606300	Produit Entretien	200	702130	Cotisation membre	2000
606310	Eq Petit Matériels	1000	702200	Retrocession licences	34000
606311	Achat matériels sportifs	30000	702500	Amendes/ Sanctions	77000
606315	Achat matériels informatique	500	702502	Amendes / Frais divers	1000
606400	Fourniture de bureau	1000	702504	Amendes / Forfaits	1000
606500	Licences	1800	702505	Amendes / Absences licences	500
606600	Imprimés Divers	2500	702509	Amendes diverses	5000
607300	Insignes médailles récompenses	5000	708700	Divers stages modules	9000
612100	Crédit bail	4500	708706	Stages divers	3000
613500	Location mobilières	2000	740500	Subvention ligue	25000
613800	Location diverses	3000	740100	Subvention Contrat d'objectif	29000
615100	Entretien matériel	500	740500	Subvention FFF	31000
615200	Entretien construction	4000	742000	Subvention Conseil Département	43000
616100	Assurances multirisques	2000	743000	Subvention CNDS	15000
622600	Honoraire comptable	5000	745000	Subvention diverses	15000
622601	honoraire avocat	1000	746601	Subvention CTDAP	20000
623000	Publicité Presse Propagande	500	746000	Aides subv. CTD	24000
623200	Dons, pourboires, infor.Clubs	1500	754110	Engagement D1	2600
623210	Dons déplacement Cerfa	30000	754115	Engagement D2	2500
624100	Stage Divers	500	754120	Engagement D3	7200
624110	Frais stages repas	8000	754130	Engagement D4	8600
624112	Ssep	4000	754230	Engagement Foot en salle	500
624500	Programme Educatif	5000	754310	Engagement U19	1000
624700	Observations frais de contrôles	3000	754320	Engagement U 17	1300
624701	Observateurs frais de déplacements	2000	754330	Engagement U 15	3000
624841	Visite clubs	5000	754450	Engagement U13	3500
624930	Déplacement arbitres frais audition	1000	754451	Engagement 13 Cpe	1200
624940	Déplacement arbitres matches	500	754460	Engagement Foot animation	2600
624941	Déplacement arbitres charge district	5500	754540	Engagement Cpe T. Garonne	4800
624942	Déplacement délégué/Violence Ch D	500	754550	Engagement Cpe Réserves	3700
624950	Arbitre Ch. Futsal	500	755910	Finales Diverses	1000
625000	Déplacement C. Directeur	500	755950	Remboursement Divers	7000
625050	Cotisation diverses	500	758200	Dons Recus	29000
625100	Assemblée Générale Ligue	400	760000	Produits financiers	15000
625200	AG FFF / Réunion Pdts	2000			
625400	Réunions Collèges Président	1000			
625500	AG clubs	7000			
625600	Frais de réceptions	7000			
626100	Affranchissements Ptt	2000			
626300	Frais téléphone	5000			
626500	Internet	500			
627000	Frais bancaires	1000			
628000	Formations	1500			
631300	Part emploi formation continue	3000			
635100	Taxe foncière	1200			
641110	Appointements	155000			
641200	Indemnités Congés payés	2800			
645100	Urssaf	78000			
645300	Caisse retraite Complémentaire	15000			
647500	Service sociaux médical	600			
652200	Attribution d'aide commission	1500			
658000	Charge gestion courante	1000			
661000	Charges financières	3000			
681120	DDA Cotisation aux amortissemnet	21000			
681500	Dotations aux provisions	11000			
	TOTAL DEPENSES	460500		TOTAL RECETTES	460500

M. J. BOSCARI
Président du District

M. M. LEPKOWICZ
Trésorier du District

